## Société Les Arsenaux canadiens Limitée

J'interviens dans ce débat aujourd'hui pour signaler que le gouvernement a le droit d'agir comme il l'entend; s'il veut privatiser, c'est son droit, même si nous ne partageons pas cette façon de voir. Cependant, s'il veut adopter la position de droite selon laquelle il faut à tout prix se débarasser des sociétés de la Couronne et s'il ne désire tenir aucun compte du fait que la société que nous vendons en l'occurrence fabrique des produits essentiellement à l'intention du gouvernement fédéral, il le fait à ses risques et périls.

Le gouvernement est tenu de s'intéresser au sort des employés qui à l'heure actuelle sont au service des Canadiens. Si cette industrie était la seule que le gouvernement souhaite privatiser, il y aurait de quoi s'inquiéter, car nous nous préoccupons du sort des employés de la société Les Arsenaux canadiens. Or, la chose est beaucoup plus inquiétante parce que nous savons que le gouvernement a l'intention de poursuivre dans cette voie et de vendre les sociétés de la Couronne les unes après les autres pour des raisons mal définies. Or, il ne nous a pas dit ce qu'il comptait faire pour les travailleurs. On ignore ce qu'il entend faire au sujet des localités où ces industries sont établies. Il ne nous a pas précisé sa responsabilité, alors qu'il se débarrasse de certaines entreprises. Si le gouvernement avait une âme ou un coeur, s'il savait vraiment dans quelle direction il veut orienter le pays un ministériel ou un ministre pourrait intervenir et nous expliquer exactement quelle est sa politique envers les localités touchées.

Si le gouvernement va privatiser au grand galop les organismes les uns après les autres, les ministériels devraient être en mesure d'intervenir à la Chambre pour faire savoir aux travailleurs et au syndicat concernés quelle est leur politique. Voilà mon grand souci. Personne ne l'a fait.

## • (1420)

Les députés gouvernementaux prennent la parole sur un amendement insipide qu'ils ont présenté à l'expiration de la discussion sur cette mesure. Cet amendement concerne d'une certaine façon un ensemble de travailleurs, mais il n'explique nullement les intentions à long terme du gouvernement. Nous avons déjà entendu les représentants des travailleurs nous dire que l'amendement dont nous sommes saisis était inadmissible. Nous savons qu'il l'est effectivement. Mais ce qui est encore plus préoccupant, c'est que le gouvernement n'ait pas annoncé ses intentions pour l'avenir.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. J'espère que d'autres députés vont prendre la parole pour voir si nous réussissons à convaincre un de ces députés gouvernementaux de l'arrière-ban qui se font tirer l'oreille de prendre la parole pour nous dire où le gouvernement nous emmène dans sa folle course à la privatisation.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à l'étape du rapport sur ce projet de loi C-87 qui concerne la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Je dis que je suis heureux de participer à ce débat car j'ai eu l'occasion, ainsi que mon collègue le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), de participer au débat en deuxième lecture sur cette mesure.

Vous vous souviendrez peut-être, monsieur le Président, puisque vous occupiez le fauteuil, que nous avions à l'époque

un certain nombre de graves préoccupations sur tout le processus et sur toute la démarche que voulait suivre le gouvernement avec ce projet de loi. Les députés se souviennent peutêtre que nous nous demandions pourquoi le gouvernement ne permettait pas aux Canadiens de bénéficier des informations concernant cette affaire. En fait, le gouvernement nous répondait: «Si, nous avons obtenu un bon prix pour cette société, mais nous ne le dirons pas aux Canadiens. Faites-nous simplement confiance». Voilà à peu près la teneur du discours des conservateurs durant le débat en deuxième lecture.

À l'occasion des audiences du comité, je pense que la pression des remarques et des démarches non seulement des députés de l'Opposition officielle mais aussi d'autres représentants de l'ensemble du pays, a permis d'arracher dans une certaine mesure la vérité au gouvernement sur un certain nombre de questions. Je regrette cependant de devoir refaire un discours analogue à l'étape du rapport sur une question différente.

La question dont nous débattons cet après-midi concerne la motion n° 2 présentée sous le nom du député de Glengarry-Prescott—Russell, et dont voici le texte:

Qu'on modifie le projet de loi C-87, en ajoutant immédiatement après la ligne 33, à la page 5, ce qui suit:

- «12. A compter de la veille de la date du transfert, un employé de la Société a le droit, lors de son passage au nouvel employeur,
  - a) de choisir de demeurer cotisant et de continuer de cotiser au régime fédéral de pension de retraite; il paie alors les deux parties de la cotisation requise au régime, soit celle de l'employé et celle de l'employeur; ou
  - b) de commencer à cotiser au régime de pension décrit dans l'entente d'achat et de vente conclue entre le gouvernement et le nouvel employeur.»

Par la motion qu'il a proposée, le député veut obliger le gouvernement à faire preuve d'honnêteté à l'égard des employés de cette entreprise. Ce faisant il leur donnerait une certaine assurance, une certaine continuité à l'égard de leur avenir au sein de cette entreprise dans le respect et la dignité. C'est là l'objectif de l'amendement proposé. Cet amendement veut rendre justice non seulement à l'Alliance de la Fonction publique du Canada, leur syndicat, mais à ces 800 travailleurs dont certains ont de longues années de service auprès de l'entreprise.

Le travailleur moyen a 34 ans, il compte six années de service et gagne \$22,680 par année. Ce travailleur moyen, ce chef de famille, veut savoir non pas demain ni le mois prochain, mais aujourd'hui même ce qu'il adviendra de ses cotisations au régime de pension. Il veut connaître les options qui lui seront proposées et les possibilitées qui lui seront offertes pour ses cotisations. L'amendement ne vise pas à autre chose.

Le gouvernement s'est empressé d'affirmer: «Nous voulons proposer une motion qui nous autorisera à définir par décret du conseil, les modalités visant les cotisations au régime de pension de ces 800 travailleurs». Je doute que ce soit la bonne façon de traiter les travailleurs qui cotisent à un régime depuis des années. Ce n'est pas ainsi que leurs familles pourront bâtir leur avenir. Ce n'est pas ainsi que le gouvernement doit agir envers les Canadiens. Ce n'est pas une très bonne façon d'exprimer les motifs qui animent le gouvernement. S'il a décidé de vendre une entreprise rentable, il en a le droit. Cela fait partie de son mandat. Notre parti a invoqué toutes sortes d'arguments contre l'exercice de cette prérogative.